

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

BX
1423
V187
A1
2454
14
1923

REVUE ECCLÉSIASTIQUE

REGUEIL DE DOCUMENTS POUR LE CLERGÉ

Publiée avec l'approbation de Mgr l'évêque de Valleyfield

Vol. XIV



114

VALLEYFIELD
BUREAU DE LA "REVUE"
1903





509 ANNIVERSAIRE

DE LA

Définition dogmatique de l'Immaculée-Conception

L'*Osservatore Romano* publie la lettre suivante adressée par le Souverain Pontife à LL. EE. les cardinaux Vincenzo Vannutelli, Rampolla, Ferrata et Vivès :

De beaucoup d'endroits Nous a été exprimé le vif désir des fidèles de célébrer, avec une solennité extraordinaire, le cinquantième anniversaire de la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception de la Vierge. Il est facile de concevoir à quel point Nous plaît cet ardent désir. Non seulement la piété envers la Mère de Dieu fut, dès l'enfance, une de Nos plus douces affections, mais elle est pour Nous un des secours les plus puissants accordés par la Providence à l'Eglise catholique. De tout temps et dans toutes les luttes et persécutions, l'Eglise eut recours à Marie et toujours fut par elle consolée et protégée. Et puisque les temps actuels sont si orageux et si remplis de menaces pour l'Eglise elle-même, Notre âme se réjouit et s'ouvre à l'espérance en voyant les fidèles saisir la favorable occasion du cinquantenaire indiqué pour se tourner, avec un élan unanime de foi et d'amour, vers Celle qui est appelée le secours des chrétiens. Pour Nous rendre plus chère la solennité désirée, on mentionne que nous sommes l'unique survivant de tous ceux qui, évêques ou cardinaux, entouraient Notre prédéces-

seur dans l'acte de la promulgation du décret dogmatique. C'est aussi Notre intention que les fêtes du cinquante-naire soient empreintes de la grandeur qui convient à Notre ville de Rome, et puissent exciter et régler la piété des catholiques du monde entier. Nous avons donc décidé de former une *commission cardinalice* chargée de les organiser et de les diriger. Nous vous désignons, messieurs les cardinaux, comme membres de cette commission. Assuré que par vos soins judicieux Nos desirs et les desirs communs seront entièrement satisfaits, Nous vous accordons comme gage des célestes faveurs, la bénédiction apostolique.

Au Vatican, 26 mai 1903.

LEON XIII, PAPE.

Le programme général approuvé par la commission cardinalice comporte des cérémonies solennelles et spéciales qui auront lieu dans la basilique de Saint-Pierre, où fut faite la proclamation du dogme et dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure. A ces cérémonies seront invités des représentants de tous les pays.

Un congrès marial universel se tiendra dans la ville de Rome, ou sera formée une bibliothèque composée des publications qui concernent la très sainte Vierge.

Pendant l'année 1903 des missions seront données comme préparation aux fêtes du cinquante-naire. Les premières communions de la même année seront célébrées avec une solennité spéciale. Des pèlerinages auront lieu aux sanctuaires les plus vénérés.

A partir du 8 décembre 1903, le huitième jour de

chaque mois, s'accompliront pour Rome, principalement à Sainte-Marie-Majeure, de pieuses cérémonies destinées à préparer la grande solennité. Des prières spéciales seront adressées à la sainte Vierge par le glorieux Pontife Léon XIII, seul survivant des évêques et cardinaux présents au jour de la définition.

D'autres dispositions seront prises encore avec le concours des ordres religieux. Elles compléteront le programme que vient de tracer la commission cardinalice. Celle-ci, qui a pour secrétaire Mgr Radini Tedeschi, sera aidée par une commission exécutive qui publiera un recueil intitulé *l'Immacolata*.

Les correspondances et les offrandes destinées à la commission cardinalice doivent être adressées à Mgr Radini Tedeschi (Corso V. E. 21, Rome). Le siège de la commission exécutive et les bureaux de *l'Immacolata* se trouvent au cercle de *l'Immacolata*, viâ Torre Argentina, 76, Rome.

LA SOLIDARITE SOCIALE

Et les lois contre les congrégations religieuses

(Pour la *Revue ecclésiastique*)

LES dernières lois contre les congrégations en France ont singulièrement mis en lumière le double jeu des meneurs socialistes et radicaux.

M. Hubert Valleroux, collaborateur de la *Réforme sociale*, dans un article du No de juin : " La solidarité sociale et les lois contre les congrégations religieuses ",

démasque sans merci, les visées hypocrites des docteurs socialistes.

La solidarité sociale ! Un de ces mots vagues, aux nuances infinies de kaleidoscope, apte à couvrir toutes les besognes, mis en circulation par les pâles copistes de Rousseau. Pour une définition à la rhétorique, en voilà une qui n'est peut-être pas si loin de l'exactitude

Qui pourra jamais peser le mal immense fait aux saines idées comme au génie de la langue, par l'invasion toujours croissante de la phraséologie nébuleuse du philosophisme ? On sourit aujourd'hui à la pruderie du naïf LaBruyère s'effrayant qu'on ose, sous le règne de Louis XIV, prononcer et *écrire* le mot *peuple*, ce mot que Mirabeau, un siècle plus tard, trouvera d'un sens si accommodant. Depuis cent cinquante ans que les encyclopédistes ont accumulé leurs in-folios, nous en avons vu bien d'autres. Fort avisé n'est-il pas vrai serait le critique qui après avoir compulsé un tant soit peu les livres de l'école, entreprendrait de fixer, dans leurs contours indécis et flottants, le sens exact des termes : *nature, religion, liberté, tolérance, civilisation, état* : tous nés de plumes volontairement obscures et insidieuses, tous destinés à être agités, au-dessus des têtes comme des drapeaux qui se puissent modifier au gré des passions et des convoitises de la foule.

Rien d'édifiant comme d'écouter l'école socialiste nous expliquer ce qu'elle entend par "solidarité sociale". Une nation, d'après elle, n'est point composée de particuliers isolés entre eux, mais de citoyens qui ont le

devoir de s'aider, de se secourir mutuellement de manière à ce que nul d'entre eux ne soit dans la détresse. Jusqu'ici, comme on le voit, la théorie est de la plus pure doctrine évangélique. Mais voici bien où pointent les oreilles du dragon jacobin :

“ L'Etat, organe suprême et impartial, a la charge d'organiser les institutions à ce nécessaires ”.

Si l'on s'étonne après cela que le despotisme sous lequel courbe la France, à l'heure présente, soit le pire de tous, plus tyrannique que tous les césarismes, c'est que la dernière proposition est moins bénigne qu'elle peut le paraître. Dès lors que l'Etat se réserve le droit d'organiser l'assistance publique, ce sont les contribuables qui forment l'Etat — surtout à l'époque du paiement des impôts — verseront au trésor les sommes nécessaires aux dépenses de la “ solidarité sociale ”. Qu'importe que le contribuable imposé outre mesure trouve le régime coûteux ! La solidarité sociale qui lui assure (?) une protection dans la détresse, ne *l'assure* en rien contre la visite du gendarme qui lui viendra prendre ses meubles et le jeter sur le pavé, pour le maintien de la “ solidarité sociale ”.

Au moins, laissera-t-on les particuliers désireux d'alléger les fardeaux de l'Etat, libres de se consacrer eux et leurs biens au soulagement des autres ? Les derniers décrets contre les religieux donnent à la question la réponse que l'on sait. Il est dans les instincts du despotisme révolutionnaire qu'il étouffe jusqu'à la liberté du dévouement. La solidarité sociale — lisez pour une

fois, la solidité du *bloc* — exige que l'Etat soit seul à protéger les miséreux. Aussi bien à ces importuns qui donnaient leurs services gratuits, on a fait dire : nous ne voulons pas de vous, passez la frontière. Nous ne voulons pas qu'en relevant l'Etat d'une part de ses obligations, on lui ravisse, du même coup, une part d'influence.

Nul n'a droit d'ignorer maintenant pourquoi les religieux et les religieuses, gens prétendus inoffensifs étaient en fait, des personnages redoutables et surtout gênants. " Pourquoi, se demande M. H. Valleroux, oblige-t-on les contribuables à payer si cher ce qu'ils peuvent avoir gratis et mieux ? La raison se trouve dans cette réponse que faisait un sous-préfet aux délégués d'un village victime d'un sinistre : " Quoi ! vous avez l'audace de réclamer des secours après la manière dont vous avez voté aux dernières élections ! "

Voilà le dernier mot ! La solidarité sociale, c'est avant tout — nous devrions dire exclusivement — une machine électorale.

Mais il y a mieux ; si elle est une monstruosité dans les fins hypocrites qu'elle sert à masquer, elle est un désastre sur le terrain économique. Ruine des patrons, ruine de l'Etat : c'est le résultat de ses premières applications pratiques. Solidarité sociale ne veut pas dire : respect des droits de tous, mais violation des droits stricts des patrons au profit des convoitises des salariés.

L'Eglise a cherché et résolu magistralement la question de l'équilibre du capital et du travail. L'école radi-

cale-socialiste n'a d'entrailles que pour l'ouvrier. Les contrats entre patrons et travailleurs se hérissent, de par la loi, d'obligations de plus en plus nombreuses et iniques, jusque là que les chefs de maisons et d'usines se voient contraints d'indemniser le salarié de tout accident dont il est victime, même par sa faute, à lui salarié. L'intéressant est qu'au nombre des patrons ruinés se rencontrent parfois des fidèles qui comptent parmi les hiérophantes de l'école. Leur piètre de consolation est sans doute de s'écrier, au milieu de leurs ateliers déserts, avec une pose à la Roland : O solidarité sociale, que de crimes on commet en ton nom !

L'Etat ne vient pas en dernier lieu sur la liste des patrons menaçants banqueroute. Ses devoirs de " patron modèle ", font qu'il a dû créer à ses ouvriers une situation privilégiée. N'a-t il pas réduit à huit heures, la journée de travail dans ses usines ? Le salaire est plus élevé qu'ailleurs, et beaucoup de ses ouvriers touchent des pensions élevées. Ce n'est pas tout. Des milliers sont retenus et rentés dans les arsenaux publics alors même qu'on a plus de travaux à leur confier. Et si une voix honnête a l'audace de s'élever, de protester au nom des contribuables forcés indûment de pensionner tant de parasites, le suave M. Combes leur répond : " En cette matière, la brutalité serait l'acte le plus impolitique et le plus injuste. Il y a une sorte de droits acquis ; il y a, dans tous les cas, une transition à ménager. On ne doit pas traiter à la légère la pensée d'un licenciement considérable. " Et n'est-on pas allé jus qu'à dire que ces braves

gens " avaient bien quelques raisons de regarder comme leur foyer ces ateliers où ils avaient été occupés " ?

Hypocrisie et cynisme ! A côté de ces salariés pour qui l'on épuise les formules et les procédés de la tendresse la plus douce, voici d'autres citoyens qui ne demandent rien eux pourtant aux contribuables, qui bien au contraire, se dévouent tout entiers au service de l'Etat. Et comment agit l'Etat à l'égard de ces héros de la vraie solidarité sociale ? On se refuse à congédier des ouvriers dont le pain du lendemain n'est pas assuré hors de tout doute. Mais on jette brutalement sur le pavé et à l'exil des innocents dont le crime est de n'avoir rien demandé à l'Etat en retour de leurs services. On leur défend à 50, à 60, à 70 ans, à des femmes comme à des hommes, d'exercer les fonctions qui les ont fait vivre. On s'empare arbitrairement de leurs biens, de leurs domiciles sans prendre garde qu'ils auraient peut-être " quelque raison de regarder comme leur foyer ces ateliers où ils ont été occupés ". C'est à choisir : ou s'exiler ou mourir de faim. Les païens n'y allaient pas autrement quand ils laissaient au condamné le choix du supplice.

Qu'on est bien venu après d'aussi féroces procédés à déclarer la « brutalité comme impolitique et injuste ».

Comme conclusion, signalons avec M. H. Valleroux, le péril imminent qui menace, en France, bien d'autres têtes que celles des congréganistes. Les dernières lois, on le sait, peuvent atteindre toutes les sociétés. Les jacobins qui siègent au Palais-Bourbon sont-ils si éloi-

gnés des farouches conventionnel de 1789 ? Qui pourrait garantir qu'après les sociétés religieuses le couperet de l'arbitraire n'atteindra pas les sociétés commerciales ? Vraiment, s'il fallait n'en espérer que le réveil des léthargiques, nous oserions souhaiter que la persécution en vînt à cette période algüe. Puisse-t-on comprendre, avant qu'il soit trop tard, qu'à côté de la fausse solidarité sociale, il y a une solidarité humaine qui est la vraie, qui consisterait à l'heure présente, à ne pas distinguer entre ses droits et les droits d'autrui, à parler haut et ferme, et surtout à agir, quelque part que la liberté est opprimée. Dans de semblables périls, défendre les autres, c'est avant tout se défendre soi-même.

L. G.

PRIERE ET PENITENCE POUR LA FRANCE

Lettre de S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris
prescrivant des actes de prière et de pénitence pour
la France en l'honneur du Sacré-Cœur.

Mes très chers Frères,

LE saint jour de la Pentecôte, dans toutes nos églises, agenouillés aux pieds de Notre-Seigneur, nous faisons l'acte de consécration de la France au Cœur Immaculé de Marie et, nous souvenant de la parole du Souverain Pontife, nous terminions notre

prière en demandant à Marie qu'elle nous conduisit au Cœur sacré de Jésus. " C'est le signe du salut, a dit Léon XIII en nous exhortant à lui consacrer le genre humain ; en Lui nous devons placer notre espérance ; c'est de Lui que nous devons attendre le salut. "

Nous nous sommes adressées d'abord à la très sainte Vierge, notre médiatrice auprès de son divin fils, le sauveur des hommes : une supplication vraiment nationale est montée, le 24 mai, de toutes les parties de la France vers Marie, *Secours des chrétiens, Notre Dame Auxiliatrice*. Nous continuerons cette supplication nationale en implorant la miséricorde du Cœur sacré de Jésus.

Nous vous avons fait remarquer, N. T. C. F., dans notre dernière Lettre pastorale, comment la Providence avait voulu de nos jours faire éclater la puissance de Marie sur le monde et comment cette manifestation des décrets divins avait eu lieu spécialement sous nos yeux, dans notre pays de France. Nous sommes allés à Marie avec la confiance des enfants envers leur Mère. Mais, non moins éclatant et peut-être plus encore, s'est manifesté le dessein de la Providence au milieu de nous pour le culte du Sacré Cœur.

C'était à l'heure de nos angoisses et de nos douleurs nationales, en 1870, la France c'est tournée vers le Cœur sacré de Jésus, elle a promis de Lui élever un temple dans la capitale. Ce vœu fait pour le salut de la patrie, a été librement, spontanément, généreusement accompli depuis trente-trois ans et en vous invitant à le renouveler le premier vendredi du mois de septembre dernier,

nous répétons la parole de notre vénérable prédécesseur, le cardinal Guibert : " rien n'est plus chrétien et plus patriotique que ce vœu. "

Nous ne nous lasserons jamais, N. T. C. F., de vous rappeler que la France a été faite une nation chrétienne et catholique par une vocation providentielle ; c'est c'est dans la fidélité de cette vocation qu'elle trouvera la paix et le repos. Laissez-nous encore redire la parole que le cardinal Guibert adressait à la France, en annonçant le vœu national au Sacré-Cœur. " Les causes de nos maux sont morales et religieuses ; les remèdes doivent être pris dans le même ordre ; et si nous invitons la France à porter auprès du Cœur de Jésus-Christ un suprême recours, c'est que nous ne voyons pour elle le remède dans aucun des moyens dont la sagesse humaine dispose. Le Cœur de Jésus est un rendez-vous pacifique où nous convions, tous nos frères à venir chercher avec nous la vérité dans la charité : *Veritatem facientes in charitate*. Ce que nous demandons à ce Cœur adorable, c'est la conversion de la France ; non sa conversion à telle ou telle opinion, mais sa conversion ou plutôt son retour à la foi chrétienne, aux espérances éternelles, à l'amour de Dieu qui embrasse et comprend aussi l'amour des hommes. Ainsi la pacification sociale est au terme de l'œuvre dont nous poursuivons la réalisation. "

Nous vous demandons N. T. C. F., de méditer ces paroles, qui contiennent à l'heure présente une grande leçon sociale et religieuse tout ensemble. Nous le deman-

dons à tous les hommes impartiaux, même à ceux qui ne partageraient pas notre foi. Il est impossible de ne pas reconnaître dans ce langage l'expression calme de la sagesse chrétienne, l'intelligence de notre état social, la volonté de faire le bien à tous, et de préparer l'union des cœurs dans notre chère patrie. C'est une parole sortie d'un cœur qui aime d'un même amour l'Eglise et la France, du cœur d'un grand évêque. Que deviennent, en présence de ce langage, les blasphèmes de certains hommes contre la piété catholique envers le Sacré-Cœur de Jésus ? Le cœur, c'est le symbole des sentiments généreux qui naissent dans l'âme humaine ; et la piété catholique a raison quand elle nous présente le Cœur du Sauveur comme le symbole de sa charité envers les hommes, charité qu'il a poussée jusqu'à la mort et à la mort de la croix. Oui, nous continuerons à invoquer le Cœur Sacré de Jésus et à y puiser les inspirations du dévouement pour le salut de la société et le salut des âmes.

La lutte est profonde entre les doctrines et les passions antichrétiennes d'une part, et les hommes qui vivent de la foi dans l'Évangile et de la charité de Jésus-Christ. Nous nous souviendrons de la parole prononcée par le prince des Apôtres, dès les premiers jours de l'Évangile : " Mes Frères, ne vous déconcertez pas dans cette agitation qui se produit autour de vous comme si c'était quelque chose de nouveau (1)." C'est la lutte entre la cité

(1) *Ep. B. Petri Ap, prima, IV, 12.*

de Dieu et la cité du monde, suivant l'expression de saint Augustin : entre ceux qui portent l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu et ceux qui portent l'amour de Dieu jusqu'au mépris d'eux-mêmes. Dans cette lutte, qui se perpétue à travers les siècles, gardons fidèlement le nom divin de Jésus, puisqu'il n'y a pas d'autre nom donné aux hommes pour le salut de la société (2). *Nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus in quo nos oporteat salvos fieri* (3).

Nous vous redisons aujourd'hui ce que nous vous disions dans notre dernière lettre pastorale : il faut combattre et vaincre par l'énergie de notre foi et la surabondance de notre charité. Donc nous aimerons toujours ceux qui nous méconnaissent, nous combattent et nous poursuivent, Nous souffrirons s'il le faut, ou, pour mieux dire, nous avons confiance dans le cœur de la France, et nous ne perdrons jamais l'espoir de voir ses enfants s'unir dans la liberté chrétienne et la charité.

N'oublions pas, N. T. C. F., les conséquences pratiques qui s'imposent aux chrétiens dans les épreuves présentes de l'Eglise : c'est que nous devons tous nous renouveler dans l'esprit de pénitence et diriger notre vie suivant les exemples et les préceptes de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Écoutons la parole de notre divin Maître :

(2) *Fecerunt civitates duos amores duos, terrenam scilicet amor sui usque ad contemptum Dei ; cœlestem vero amor Dei usque ad contemptum sui. De Civitate Dei, lib. XIV, c. XVII.*

(3) *Act. Ap., IV, 12.*

“ Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il prenne sa croix et me suive. ” Soyons du nombre de ceux à qui on peut appliquer la parole de saint Paul : “ Ceux qui sont à Jésus-Christ, ont crucifié leur chair avec ses convoitises ; ” relisons la douce et forte leçon de Notre-Seigneur : “ Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. ” Pratiquons le grand précepte de la charité : “ Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés, ” en donnant de nos biens à nos frères indigents et nous donnant nous-mêmes, si le devoir l'exige.

Que la piété envers le Sacré-Cœur soit le renouvellement de la vie chrétienne dans nos âmes, dans nos familles, dans notre cher pays de France !

QUELQUES REFLEXIONS SUR “ JESUS-HOSTIE ”

(Suite)

ALLONS plus loin dans l'étude des merveilleux effets de l'Eucharistie sur les peuples, soit directement, soit indirectement.

Les esprits qui réfléchissent aujourd'hui s'écrient sur tous les points de l'horizon : “ Pour nous relever de nos langueurs présentes et nous guérir de nos maladies profondes, il nous faut des saints, des âmes éprises de la beauté de Dieu, comme Dieu est épris de la beauté première de l'homme, et des cœurs qui sachent ne pas reculer devant la souffrance, et qui brûlent du désir

d'être victimes pour l'amour de Dieu ; des hommes connus de tous, dont la vie, au vu et au su de tous, ne soit qu'un acte de foi éclatante à la Divinité et un sacrifice perpétuel au bien de tous, surtout au bien des petits et des faibles, des pauvres et des malheureux. Il faut des saints, non pas en paroles seulement, mais en actes ; des êtres supérieurs à tous et faisant à tous un bien si grand si réel et si beau, que l'on soit obligé de reconnaître hautement que l'homme seul ne peut l'accomplir, avec cette richesse et cette constance, sans être en relations intimes et suivies avec Dieu ! Il faut des saints, qui, par toute une vie de sacrifice et d'austérité, montrent Dieu d'une manière indiscutable, indéniable pour tous, pour l'ignorant comme pour le savant ; bien plus, il faut des saints, qui montrent Dieu avec évidence, ou, tout au moins, dans des bienfaits si beaux et si merveilleux, que tous y voient Dieu qui s'y cache, comme sous un voile discret, mais lumineux. Il faut des saints ainsi faits, des saints qui montrent Dieu, dont l'homme a si grand besoin, des saints qui montrent Dieu, non pas dans les livres, mais Dieu vivant en eux mêmes." Je le répète, à cette heure et au commencement de ce siècle, les hommes ont besoin, et d'un besoin en quelque sorte infini, de sentir auprès d'eux et de voir, de leurs propres yeux et à loisir, Dieu qui les aime comme un père, et demeure avec eux, au milieu de leurs peines et de leurs souffrances, souffre avec eux et comme eux et prend leur cause en main. Il faut des saints de cette trempe et de cette taille, qui dominent le monde de toute la hau-

teur de la charité évangélique et attirent de loin les foules étonnées et ravies. Il faut des Saints, il en faut un grand nombre, à notre époque de matérialisme, d'égoïsme, de sensualité et d'orgueil.

Or, qui a le secret de créer des saints comme on crée des étoiles au firmament et des soleils dans l'espace ? Dieu seul, je pense, et Dieu avec l'homme, confondant leur amour et le portant à tous les excès. Mais Dieu avec l'homme, c'est l'Eucharistie ! Mais Dieu avec l'homme, agissant de concert, c'est simplement l'Eucharistie mieux connue et appliquée avec toutes ses énergies.

L'âme humaine est ainsi faite dans son fond, et malgré sa dégradation, l'âme humaine, si Dieu le veut et si elle est bien disposée, ne peut apercevoir Dieu quelque part, sans s'attacher fortement et invinciblement à Lui.

Ici, il est bon de préciser. Qu'on le remarque bien. Quand je parle de saints, je n'entends pas parler seulement de saints de premier ordre, que Dieu donne à la terre en très petit nombre, à des époques marquées, et pour des besoins locaux et accidentels, bien que leur influence puisse s'étendre au loin ; je veux aussi parler de saints, pris dans une acception plus large et pouvant atteindre un nombre considérable. L'échelle de la sainteté a des dimensions assez vastes pour compter un assez grand nombre de degrés. Il y a une sainteté nécessaire dans tel ou tel état, une sainteté de laquelle on ne peut déchoir, sans abdiquer et sans sortir de sa condi-

tion. Et cette sainteté a précisément un rayonnement naturel et continu, qui ne peut être que très salubre, parce que, étant le fruit de convictions sincères, il finit à la longue par produire de solides convictions. Il y a, attaché à certaines personnes ici-bas, il y a un prestige surnaturel, qui s'impose généralement et qui généralement est victorieux. De grands prédicateurs à l'éloquence mâle et austère, aux phrases sonores et pleines de doctrine, c'est bien ; des administrateurs qui ne laissent rien en souffrance et mettent un ordre vraiment admirable, partout, jusque dans les choses matérielles les plus simples, c'est louable ; bâtir et réparer des églises, c'est un progrès, un acte de zèle et souvent une victoire de la Foi ; établir des œuvres, pour répondre aux principaux besoins spirituels et même temporels du peuple chrétien, c'est très bien, et il faut les entretenir et les multiplier partout ; mais, j'ose le dire avec les saints, tout cela ne suffit pas, aujourd'hui surtout ; tout cela n'est qu'un moyen. Il faut, de toute nécessité, c'est réclamé par toutes les voix de la terre et des cieux, il faut des *convertisseurs d'âmes* ; il en faut, non pas quelques-uns, isolés et épars çà et là, mais il en faut une pléiade, aussi solide que brillante, aussi affable que vertueuse.

Qui donc la donnera à la terre et surtout à la France, cette pléiade si belle, si lumineuse, si haute et si humble, et en même temps si nécessaire ? Qui ? Sinon l'Eucharistie, qui agit peu à peu et dans le silence de l'âme et sur un très grand nombre de sujets à la fois ? Qui, plus que Jésus, peut convertir les âmes ? N'est-ce pas



le Cœur de Jésus qui, chaque jour, attire à Lui le cœur de son prêtre, se l'unit intimement et lui communique ses sentiments divins ? Qu'il n'y ait plus d'obstacles à cette action supérieure impatiente et le miracle intérieur sera opéré. En somme, Dieu y a droit, et les âmes y ont droit aussi. Les prêtres catholiques romains, comme le disait ces temps derniers encore l'illustre cardinal de Bordeaux, les prêtres catholiques romains formant le premier ordre religieux du monde, puisque leur fondateur est le Fils de Dieu en personne, il n'est pas exagéré d'exiger d'eux une sainteté peu commune, une sainteté distincte de la sainteté des simples fidèles et bien supérieure à celle-ci et séparée d'elle de toute la hauteur de la terre et des cieux. Ce miracle peut s'opérer... Et alors le peuple se reprendra à voir son Dieu vivant dans son Eucharistie. Qu'on ne s'y trompe pas, quand les populations, et pas avant, quand même il y aurait des miracles en grand nombre, quand les populations auront vu de leurs yeux, au milieu d'elles, et chaque jour au même degré, un homme qui se dit l'homme de Dieu, vivre réellement de la vie surnaturelle, sans en descendre jamais, pendant cinq ans, pendant dix ans, elles seront bien près de venir se jeter à ses pieds pour lui demander leur Dieu.

Dans le fait, qui réagira contre le torrent qui nous entraîne ? Tous les prêtres gémissent et tous les chrétiens fidèles s'alarment à juste titre : le sens chrétien, le sens du surnaturel disparaît parmi nous ; s'il existe encore çà et là, combien n'a-t-il pas perdu de sa vivacité

et de sa délicatesse ! S'il existe encore, il est bien rare, ou il est bien émoussé, bien oblitéré. L'homme, je veux dire l'individu, la famille et la nation, l'homme ne sait plus distinguer entre la loi divine et la loi humaine, ou, au moins, entre leur gravité respective, entre ce qui est grave et ce qui est léger, dans ce que Dieu commande ou défend, s'il admet encore que Dieu commande ou défende quoi que ce soit, s'il admet encore même que Dieu ait ce droit. La conscience de l'homme, si elle existe encore, ne lui dit rien ou ne lui parle pas efficacement, quand il viole journellement les premiers et les plus saints des préceptes de la loi divine. La foi, les restes de la foi, dois je dire, sommeillent profondément, au milieu de ce mouvement vertigineux de tous les êtres et ne gênent plus guère toutes ces âmes baptisées, dans leur vie toute matérielle et presque entièrement séparée de Dieu.

Qui, dites le-moi, qui rallumera le flambeau de la Foi dans ces milieux où il est presque éteint ? Qui donnera à la Foi sa vie et son empire ? Cette reine céleste ne demande que son sceptre et sa couronne, pour fertiliser les âmes et faire de la terre un paradis. Elle ne s'accommode pas, il est vrai, d'être esclave ; toute humble qu'elle est, elle ne peut vivre que pour commander, et, avec cela, elle fait à l'homme le plus grand bien, sans cependant jamais prétendre dominer qui que ce soit, même un enfant, puisqu'elle est venue pour servir et non pour être servie. Elle respecte toutes les libertés. Son action consiste à provoquer au bien et

elle prétend avoir seule le secret de tous les bonheurs.

Mais qui rétablira la foi à ce juste niveau qui fait l'orgueil et la sécurité des siècles chrétiens? Qui ravivera dans les cœurs le sens supérieur et principal du surnaturel? Dieu et son prêtre! Dieu seul peut faire cet ouvrage, et il n'attend que l'occasion pour l'accomplir à la grande satisfaction de tous, et il y emploiera son Eucharistie, qui est, par excellence, le mystère de la Foi, et qui, d'un coup, rétablit l'homme dans toutes les beautés vivantes de l'ordre surnaturel, et, quand je dis l'homme, je le répète ici, j'entends l'individu, la famille et la nation.

LE PREMIER MARTYR CANADIEN

(1625--1903)

UNE fête à la fois religieuse et patriotique a eu lieu dernièrement au Sault au Récollet : le dévoilement des statues historiques du R. P. Viel, premier martyr canadien, et de son disciple Ahuntsic.

Religieuse, cette fête l'était, puisqu'on y a salué le sacrifice dans l'apostolat ; patriotique, elle l'était aussi, puisqu'on y glorifiait le dévouement, le zèle infatigable dont les premiers missionnaires ont voulu entourer le berceau de la colonie.

M. l'abbé Beaubien, l'inspirateur de cette fête, a écrit à cette occasion une belle page, que nous reproduisons ici. On y sent vibrer une âme émue aux glo-

glorieuses visions de notre passé, comme à l'évocation de cet héroïsme religieux qui dore les origines de notre pays, et que l'âme canadienne doit saluer toujours avec une noble fierté.

Les deux monuments historiques sont élevés en avant de l'église paroissiale du Sault au Récollet. Les statues sont dues à l'habileté de M. Carli, artiste statuaire. Les piédestaux, avec les inscriptions dictées par Mr le Curé Beaubien, viennent des fameux ateliers de M. Brunet, Côte-des-Neiges.

Immolation

Au printemps 1625, le Père Nicolas Viel et son néophyte Ahuntsic ont été jetés dans le dernier Sault, et ont conquis les premiers la palme du martyr sur notre sol canadien. C'est un fait historique établi par les relations du Père Paul le Jeune ; (1634, p. 92-1636, p. 30). La plage de la Rivière-des-Prairies, appelée du nom de son découvreur, des Prairies (Champlain, 1610) est devenue depuis "Sault-au-Récollet." Notre héros appartient à une des branches de l'illustre famille du séraphique Père St François d'Assise, nommé "Récollet" (contemplatif *Recollecti*). Une croix a existé depuis longtemps sur l'île de la Visitation et les plus anciens ont appris de leurs grands pères qu'un religieux avait été enterré là.

J'aime ces souvenirs, et je cherche à garder belles et pures, les traditions du passé ; elles sont incrustées

aux flancs des frêles embarcations d'antan, aux rochers escarpés des grèves. Aussi bien, elles plongent dans le fond des eaux en furie, pour déposer sur les gazons vierges de nos plages, les restes de nos plus grands héros.

La croix abrite toutes ces saintes choses, consacre pour toujours d'aussi glorieux souvenirs.

Quand vous promènerez vos pas sur nos rives par une belle soirée, à la vue du soleil dorant la cime des écorces, plongé dans les charmes si doux de la nature, arrêtez vos regards sur cette onde, et demandez-lui de vous dire quelque chose des courages et des immolations du passé, afin d'animer votre vie du souffle des nobles aspirations.

CHARLES P. BEAUBIEN,

Curé, V. F.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Une statue au feu cardinal Parocchi. — Il vient de se former à Rome un comité puissant dans le but d'ériger un monument à la mémoire du regretté cardinal Lucido Maria Parocchi, dont l'érudition vaste et profonde, et les hautes vertus ont rendu à l'Eglise de si éminents services.

Ce comité, sous la présidence de Mgr Paolo Fortini, autrefois Pro-Vicaire Apostolique de Queensland, Australie, s'adresse à tous les amis et admirateurs que le défunt cardinal comptait dans le monde entier, pour recueillir les sommes nécessaires à l'érection d'un buste de bronze ou d'une statue de marbre.

ANGLETERRE. — **Modification de la déclaration royale.** — On sait qu'à son avènement, le nouveau souverain qui monte sur le trône d'Angleterre est obligé, d'après la Constitution, de faire une déclaration par laquelle non seulement il affirme son protestantisme, mais encore il flétrit la doctrine catholique en termes d'une brutalité excessive. Cette formalité coûta beaucoup à Edouard VII qui n'a rien de sectaire en lui, et qui a beaucoup d'amis catholiques. Il essaya de se tirer d'affaire... en bafouillant. Nul ne put entendre un mot du passage malencontreux, tandis que tous le reste du discours royal était articulé avec une netteté admirable. Les pairs catholiques s'étaient abstenus de prendre part à la séance dans laquelle le roi avait fait sa déclaration. Toutefois, le duc de Norfolk, grand-maréchal du royaume, avait dû y assister. En vertu de ses fonctions il était à deux pas du trône. Au moment où le roi prononçait les paroles les plus dures à entendre pour un catholique, on vit la reine Alexandra se tourner vers le duc et lui faire un gracieux salut accompagné d'un sourire plein de sympathie et d'encouragement.

Le duc de Norfolk va présenter un bill tendant à modifier la formule offensante de la déclaration royale.

En vue de cet objet, des pétitions ont été signées dans toutes les églises et chapelles catholiques du Royaume-Uni pendant la Semaine Sainte et les fêtes de Pâques.

MORT DE S. E. LE CARD. VAUGHAN

SON éminence Herbert Vaughan, cardinal-archevêque de Westminster, est mort le 20 juin dernier. Il était gravement malade depuis plus de trois mois.

Mgr Herbert Vaughan, D. D., archevêque d'Angleterre et membre du collège des cardinaux, est né à Gloucester, le 15 avril 1832. Il était d'une vieille famille anglaise qui n'a jamais renoncé à l'ancienne foi, mais qui, comme les Howard, les Petre et quelques autres familles de l'aristocratie anglaise, est restée fidèle à l'Église catholique. Herbert Vaughan était l'aîné de cinq fils, sur huit, du colonel Vaughan, de Courtfield Herefordshire qui entra dans l'Église ; six sœurs prirent le voile. Il a reçu son instruction à Stonyhurst, la grande école publique catholique de l'Angleterre, et aussi sur le continent et à Rome ; mais la guerre de Crimée éclata et il alla à Sébastopol comme volontaire. Après la guerre, il entra dans une communauté fondée à Londres par le docteur Manning, à qui il devait succéder comme archevêque de Westminster.

Il fonda le collège St Joseph des missions étrangères, à Mill Hill, Middlesex, et en 1871 il accompagna au Maryland le premier contingent de prêtres envoyés par cette institution à la population de couleur des États-Unis.

À la mort de Mgr Turner il devint évêque de Salford et fut consacré par le cardinal Manning, le 28 octobre, 1872. Ce diocèse comprend la population autour de

Manchester et virtuellement tout le nord de l'Angleterre. Mgr Vaughan administra ce diocèse durant vingt ans.

Un évêque catholique en Angleterre est loin d'être sur un lit de roses. Il se trouve face à face avec des églises étrangères hostiles et riches, tandis qu'il n'a lui-même que peu de ressources pécuniaires, qu'il lui faut résoudre de gigantesques problèmes d'éducation et qu'il a à exercer son autorité sur un troupeau hétérogène dont les différences de races et de caractère nécessitent un tact presque surhumain et une patience inaltérable. Mgr Vaughan se mit à l'œuvre avec un zèle et un courage caractéristiques qui ont été couronnés de succès comme ils le méritaient. Pendant qu'il était évêque de Salford, Mgr Vaughan a publié une série de lettres pastorales et plusieurs autres ouvrages. Il était aussi le propriétaire de la "Tablet" et de la "Dublin Review."

Il y a onze ans le cardinal Manning mourut, et, comme on s'y attendait, son manteau tomba sur les épaules de Mgr Vaughan.

Peu de temps après son avènement au siège de Westminster, Mgr Vaughan reçut comme ses deux prédécesseurs la plus haute marque de faveur que pouvait donner le Souverain Pontife, le chapeau de cardinal.

C'est une grande perte pour l'église catholique d'Angleterre que la mort de l'éminent cardinal qui emporte dans la tombe, avec les regrets de tous ceux qui ont connu ses vertus et sa haute intelligence, ceux de la catholicité entière.

DECRETS ET SOLUTIONS

Plocen, 19 février, 1903.

1o *La coutume de faire participer les femmes aux chants ecclésiastiques soit seules, soit dans des chœurs mixtes avec des jeunes gens, est contraire à la loi et au sens de l'Eglise.*

2o *Il faut tâcher de l'abolir prudemment là où elle existe.*

* * *

Quo divini cultus decori prospiciatur et sacrae functiones recte ac rite peragantur in Dioecesi Plocensi hodiernus Rmus Episcopus ejusdem Dioecesis, Sacrorum Rituum Congregationi ea quae sequuntur pro opportuna declaratione humiliter exposuit, nimirum : In dioecesi Plocensi, sicut in aliis Poloniae Dioecesibus, extat mos ut in missis solemnibus, praesertim diebus per annum solemnioribus, canant *Gloria, Graduale, Credo*, et in choro super majorem Ecclesiae portam, ubi organum est, constituto, mulieres ac puellae sive solae ipsae cum organista, sive juvenibus et viris conjunctae, in quibus cantorum choris mixtis vocem soprano exequentur puellae. Quum hujusmodi morem quaedam ephemerides polonicae defendant contra plures Archaeologiae et Liturgiae cultores qui illum improbant, quaeritur.

Io An mos suprascriptus licitus sit et conformis legi et sensui Ecclesiae ?

II. Et quatenus negative ad I, an saltem tolerari possit !

Et sacra eadem Congregatio, ad relationem subscripti

Secretarii, exquisito voto commissionis Liturgicae, reque mature perpensa, respondendum censuit : *Negative ad utrumque et Decretum* n. 3964 De Truxillo 17 sept. 1897 ad hunc casum extendi declaravit.

Atque ita rescripsit die 19 februarii 1903.

S. card. CRETONI, *Praefectus*.

D. PANICI, Archiep. Loanicen., *Secretarius*.

Remarques

I. Voici le texte du décret du 17 septembre 1897 :

Sacrae Rituum Congregationi sequens dubium propositum fuit solvendum ; scilicet :

An servari possit mos in aliquam Ecclesiam, etiam Cathedralam, invectus, ut mulieres ac puellae intra vel extra ambitum chori canant in missis solemnibus praesertim diebus per annum solemnioribus ?

Resp. : « Invectam consuetudinem utpote apostolicis et Ecclesiasticis praescriptionibus absonam, tanquam abusum esse prudenter et quam primum eliminandam, cooperante Capitulo sen Clero ipsius Ecclesiae curae et auctoritate Rmi sui Ordinarii. » Atque ita rescripsit et declaravit. — Die 17 septembris 1897.

II. Voici au sujet de ce décret les remarques de *l'Ami du Clergé*, du 4 juin. Nous pensons que ces deux décrets doivent être interprétés strictement.

Tout d'abord, il n'est question que des chœurs destinés à rehausser l'éclat des cérémonies aux fêtes solennelles, et non pas du chant des parties essentielles des

messes ordinaires que, dans un bon nombre d'église, le curé est obligé de confier à des jeunes filles, faute de chantres en nombre suffisant. Ici c'est la nécessité qui fait loi, et personne ne songe à condamner le curé qui y est acculé.

Enfin, même pour des cas où il s'agit des chœurs de musique, il faut agir *prudenter* ; car souvent nos populations ne sont attirées aux offices solennels que par ces petits moyens. N'eût-il pas été utile d'en faire la remarque, au lieu de poser la question d'une manière absolue et indépendamment des circonstances qui font agir les curés ?

BIBLIOGRAPHIE

Actes épiscopaux

ARCHEVECHE DE MONTREAL. — 30 mai 1903. —

Lettre de Mgr l'Archevêque de Montréal. — Demandant aux fidèles de son diocèse de venir en aide aux incendiés de Saint-Hyacinthe.

EVECHE DE CHICOUTIMI. — 29 mai 1903. — *Circulaire au Clergé.*

1o Retraites pastorales.

2o OEuvre des Clercs.

3o Réimpression des mandements de

Mgr Dominique Racine.

EVECHE DE CHICOUTIMI. — 8 juin 1903. — *Circulaire au Clergé.*

1o Prières à faire contre la sécheresse.

2o Invocation *Mater Boni Consilii* à ajouter aux litanies de la Très Sainte Vierge.

EVECHE DE VALLEYFIELD. — juin 1903. — *Circulaire au Clergé.*

- 1o Collecte pour les incendiés de Saint-Hyacinthe.
- 2o Avis de la retraite pastorale.
- 3o Examen des jeunes prêtres.

Ouvrages reçus à la *Revue*

ENTRETIENS POUR LES RETRAITES ET LES MISSIONS, par M. l'abbé Sabouret. Un vol. in-12 de vii-180 pages. (Ancienne maison Donniol, 29, rue de Tournon, Paris.) A Montréal, chez Granger Frères, libraires. A Québec, chez Garneau, Pruneau & Kirouac, libraires.

LE MISSIONNAIRE DE L'ADORATION PERPETUELLE, par l'abbé Sabouret. Un vol in-12 de vi 238 pages. Prix : 2 fr. (Ancienne maison Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.) A Montréal, chez Granger Frères, libraires. A Québec, chez Garneau, Pruneau & Kirouac, libraires.

NOMINATION ET INSTITUTION CANONIQUE DES ÉVÊQUES. Élections, Pragmatiques-Sanctions, Concordats, par T. Crépon des Varennes, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. (Ancienne Maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.) A Montréal, chez Granger Frères, libraires. A Québec, chez Garneau, Pruneau & Kirouac, librairies.

L'ouvrage que nous annonçons débute ainsi : «L'épiscopat, sous la suprême autorité de son chef, le Pape,

c'est l'Eglise. Ecrire l'histoire de la papauté et de l'épiscopat, c'est écrire l'histoire de l'Eglise.» Et cela est vrai ; mais, dans cette histoire si pleine de luttes souvent héroïques, de souffrances glorieuses, d'admirables dévouements, se dégage, relativement à l'action de la papauté et de l'épiscopat, c'est-à-dire, à l'action catholique, un point comme substantiel : le choix des évêques. C'est là un suprême droit que le chef de l'Eglise ne saurait abandonner, qu'il doit maintenir dans toute son intégrité, parce que c'est la vie même de l'Eglise qui en dépend ; mais, pour cela, que de combats à livrer, que d'épreuves à subir quand on se trouve en face de monarques absolus comme un Louis XIV, de despotes enivrés de leur gloire comme un Napoléon !

L'histoire du choix des évêques depuis l'élection des temps primitifs et les successives modifications qu'elle a subies, jusqu'au régime concordataire sous lequel nous vivons depuis François Ier, en traversant les insanités de la Constitution civile du clergé, est pour tout catholique, d'un supérieur intérêt ; c'est cette histoire que M. Crépon a racontée avec la sûreté et l'expérience du magistrat qui n'admet et ne vise que ce qui doit vraiment tenir sa place dans un pareil récit ; avec les préoccupations du temps présent, aucun livre ne pouvait mieux venir à son heure
